### Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-04 45 07-DE

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007

Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Lydovic LIONS

N° CP 4743-01 Séance du 29 JUN 200



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

# Crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social Subvention d'investissement pour financer une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/III-4è/15 du 23 juin 2006 portant délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides à la pierre,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/V-4è/21 du 20 octobre 2006 portant notamment délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides relatives aux maîtrises d'œuvre urbaines et sociales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention d'investissement d'un montant de 33 705 Euros en faveur de la SAHLM LOGIEST pour financer une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale ; les dépenses seront imputées sur le programme HO22, nature 2042, fonction 72,
- Approuve la convention jointe au rapport,
- Autorise le Président du Conseil Général à la signer,

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Charles BUTTNER